

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session**Demande d'inscription d'une question supplémentaire
à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session****Proclamation du 31 août Journée internationale
de la solidarité****Lettre en date du 13 novembre 2000, adressée au Président
de l'Assemblée générale par les représentants de la Bulgarie,
de Malte, de la Pologne, de la Slovaquie et de la Slovénie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Proclamation du 31 août Journée internationale de la solidarité ».

Nous proposons que ce point soit examiné en séance plénière.

Comme le prévoit l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous joignons en annexe à la présente lettre un mémoire explicatif (annexe I) et un projet de résolution (annexe II).

Le Ministre plénipotentiaire,
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République de Bulgarie auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Vladimir C. **Sotirov**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Malte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Walter **Balzan**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent de la République de Pologne
auprès de l' Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Janusz **Staćzyk**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent de la République slovaque
auprès de l' Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Peter **Tomka**

L' Ambassadeur,
Représentant permanent de la République de Slovénie
auprès de l' Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ernest **Pétrič**

Annexe I

Mémoire explicatif

La Déclaration du Millénaire a reconnu la solidarité comme l'une des valeurs fondamentales qui doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle (résolution 55/2 de l'Assemblée générale).

La Déclaration souligne aussi que les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale, et que ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés.

Fondé il y a 20 ans, le mouvement social « Solidarité », dont l'importance pour le monde a été reconnue notamment par l'attribution du prix Nobel de la paix à son chef légendaire, Lech Walesa, et qui était véritablement fondé sur des idéaux de solidarité, est devenu l'un des grands facteurs de changement non seulement en Pologne mais aussi dans un contexte plus large qui a finalement contribué à la chute du mur de Berlin et qui a amené à la renaissance de la démocratie derrière le rideau de fer.

Ce mouvement a aussi contribué à appeler l'attention des citoyens de tous les continents sur l'importance croissante de la solidarité comme valeur fondamentale dans les relations entre les individus, les peuples et les pays.

La solidarité n'est pas seulement une exigence de caractère moral; elle est aussi une condition préalable à la réussite des politiques des pays et des peuples. C'est l'une des garanties de la paix dans le monde.

Nous vivons dans une période où se creusent les écarts entre les riches et les pauvres. Un progrès véritable n'est pas possible sans une coopération entre tous les pays et tous les peuples pour faire disparaître la pauvreté et sans la solidarité avec les démunis. Nous devons assumer une responsabilité active à l'égard de ceux qui ne peuvent pas disposer par eux-mêmes de ressources suffisantes pour leur développement, à ceux dont les droits de l'homme ne sont pas reconnus et à ceux dont la dignité n'est pas respectée. Ils constituent notre problème à tous.

Ainsi donc, il faut que le XXI^e siècle devienne le moment de l'engagement des pays, des peuples et des individus dans la solidarité. Le cheminement solitaire conduit inévitablement à l'isolement. Les structures supranationales, créées précisément sur le principe de la solidarité respectueuse des spécificités locales et de la diversité culturelle, offrent la possibilité d'un développement complet et stable.

La proclamation du 31 août Journée internationale de la solidarité, qui coïncide avec l'anniversaire de la naissance du mouvement « Solidarité », lequel a inspiré et préparé les changements mentionnés ci-dessus, contribuerait à promouvoir et à renforcer les idéaux de solidarité comme valeur fondamentale dans les relations entre les pays, les peuples et les individus.

La proclamation de cette Journée serait une autre façon de donner effet à la Déclaration du Millénaire.

La solidarité a plusieurs visages et se présente de différentes façons; aussi, le projet de résolution soumis à l'Assemblée générale indique-t-il diverses façons et divers moyens de célébrer la Journée internationale, selon les besoins locaux, régionaux et internationaux.

Annexe II

Projet de résolution

Proclamation du 31 août Journée internationale de la solidarité

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 55/2 en date du 8 septembre 2000, intitulée « Déclaration du Millénaire », dans laquelle elle a considéré que la solidarité était l'une des valeurs fondamentales qui doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle,

Réaffirmant sa conviction, comme l'ont exprimé les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire, que les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale,

Ayant à l'esprit la nécessité de mettre en application la Déclaration du Millénaire,

Soulignant l'importance de la solidarité comme instrument permettant d'établir une paix juste et durable conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies¹,

Consciente du rôle de la solidarité dans le renforcement de la coopération internationale et de la compréhension mutuelle,

Rappelant que le 31 août, il y a 20 ans, le mouvement indépendant « Solidarité » naissait en Pologne et que, fondé sur des idéaux de solidarité, il s'est révélé un important facteur de changement qui a abouti à la chute du mur de Berlin et à la renaissance de la démocratie derrière le rideau de fer,

Constatant que ce n'est que lorsque les pays, les peuples et les individus fonderont leurs relations sur des idéaux de solidarité que la guerre pourra être épargnée à l'humanité, que la réduction de l'écart entre les riches et les pauvres sera rendue plus facile et que le respect des droits de l'homme et de la dignité progressera,

1. *Proclame* le 31 août Journée internationale de la solidarité en vue de promouvoir et de renforcer les idéaux de solidarité entre les pays, les peuples et les individus;

2. *Invite instamment* les gouvernements et les organisations nationales, régionales et internationales à prendre les mesures appropriées pour célébrer la Journée internationale de la solidarité et à coopérer pleinement avec les individus et la société civile à la célébration de cette Journée.

¹ Résolution 2625 (XXV), annexe.